

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/CABINET  
POUR L'ÉLABORATION DU DOCUMENT  
D'ORIENTATION SUR LES MÉCANISMES DE  
MOTIVATION DES ACTEURS COMMUNAUTAIRES  
DE SANTÉ**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Janvier 2025**

## 1. Contexte et justification

de V, è ^ è 1 è ^ ' é ' l ^ î à » ' à ' û î ' » à ç ç ' au rang de priorité nationale. O û ^ û 4 ' a»missions principales du Ministère de la l à ^ ' è ' é è ' » O ç û , ^ ' , ç û être les populations en ' è ' é è améliorant leur état de santé et en le portant à un niveau socialement productif.

A » û ò de la communauté internationale, le Sénégal engagé dans un processus de relance des soins de santé primaires en vue de » à des Objectifs de Développement durable pour tendre vers la couverture sanitaire universelle. En ce sens, la santé communautaire, pilier essentiel de cette politique, û ^ dans la Vision « Sénégal 2050 » notamment dans son axe 3 « un capital humain de qualité et une forte équité sociale » et du Plan national de Développement sanitaire et social 2019-2028. Dès lors, elle permet de rapprocher les soins aux populations et de leur garantir un accès équitable à des services de santé de qualité avec leur pleine participation.

Pour û ^ dans la dynamique internationale é û 1 de la santé communautaire soutenue par les différentes déclarations notamment celles é O é é û Abéba sur la santé communautaire (2006) et Ouagadougou sur les SSP (2008), le Sénégal a élaboré une Politique nationale de Santé communautaire (PNSC) en 2013, qui constitue un cadre de référence pour organiser une participation efficiente des populations et de toutes les parties prenantes. Cette PNSC doit être opérationnalisée par un Plan stratégique national de Santé communautaire (PSNSC) quinquennal (2014-2018 et 2020-2024) qui vise à systématiser, organiser et coordonner » è ^ des à » è interventions communautaires sur le territoire national.

Dans cette politique, dû ê ê è ^ acteurs communautaires de santé (ACS) ont été définis et , ^ ' ç , 1 , ' é ô , 1 1 è ' è ' é è ' è è 1 1 è ' leur communauté et qui acceptent de consacrer une partie de leur temps aux activités de développement sanitaire de leur localité au niveau des cases de santé et sites communautaires. R è ' O R l 4 ' û à â » è ' û , ^ ^ û è ' é è ' » 1 è è ^ ' è ^ ' è ' ^ ' à è ' é è permis de noter ç è ' â û è ^ ' é è ' à à ^ ç è ' ^ , , û è ' é mêmes' de santé dans les ' è ^ ' domaines préventif, promotionnel et curatif.

Malgré leur rôle crucial, û » ' , ^ ' ç , ^ ê , ^ ' ' é è de ' , â » leurs interventions liées entre autres à la fragmentation des programmes, à la forte



dépendance des partenaires techniques et financiers (PTF), à la surcharge de travail due

à l'absence d'un cadre réglementaire harmonisé.

De plus en plus au niveau international, les orientations prônent pour la professionnalisation et la rémunération des ACS pour assurer la fidélisation, l'absence d'un cadre réglementaire harmonisé.

Lors du Conseil des Ministres du 7 août 2024, son Excellence Monsieur le Président de la République a donné des directives énonçant la vision de la République en matière de santé communautaire. A cet effet, le Président a signé la lettre circulaire n° 014164/MSAS/DAJ du 16 août 2024 portant Exécution des directives présidentielles du Conseil des Ministres du 7 août relative à la transformation du système sanitaire national. Dans cette dynamique, la DGS à travers la CSSP a harmonisé les mécanismes de motivation des ACS.

En conséquence, le DGS a recruté un consultant/cabinet pour élaborer un document d'orientation sur les mécanismes de motivation des ACS.

## 2. Objectifs

### 2.1 Objectif général

L'objectif principal de cette consultation est d'élaborer un document d'orientation sur les mécanismes de motivation des ACS. Ce document servira de guide pour le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS), les organisations partenaires impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de motivation et l'engagement des ACS, en tenant compte du contexte national et des meilleures pratiques internationales.

### 2.2 Objectifs spécifiques

- Définir le plan de rédaction du document ;

- Identifier les potentiels sources de motivation ;
- Proposer un modèle de motivation harmonisé ;
- Proposer un plan de pérennisation.

### 3. Résultat attendu

- Le guide de référence sur la motivation des ACS est disponible.

### 4. Livrables

- Feuille de route de la mission (note méthodologique et chronogramme) ;
- Bibliographie de la revue documentaire ;
- Synthèse de la revue documentaire en français et en anglais ;
- Le rapport de la mission en français et en anglais en copie dure (2 exemplaires) et version électronique en word et en power point ;
- Rapport de la mission
- Une présentation PowerPoint pour l'atelier de validation.
- Un résumé exécutif du document d'orientation

### 5. Méthodologie

- Un comité de suivi sera mis en place à la DGS ;
- Le consultant/cabinet proposera une méthodologie au comité de suivi.

### 6. Responsabilités et tâches du consultant/cabinet

- Proposer une note de méthodologie et un plan de travail avec un chronogramme à faire valider par le comité de suivi ;
- Proposer un plan de rédaction du document ;
  - **Revue documentaire :**
    - Analyser les documents de référence
    - Effectuer une revue de la littérature sur la motivation des ACS, incluant les politiques nationales, les meilleures pratiques internationales, les études de cas pertinentes et les initiatives de professionnalisation des ACS.
  - **Analyse de la situation actuelle :**
    - Cartographier les différents types d'ACS et leurs rôles.

Analyser la situation actuelle de la motivation des ACS au Sénégal, en identifiant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces.

Identifier les mécanismes de motivation existants et leurs limites.

Analyser les coûts et bénéfices potentiels de différents mécanismes de motivation.

○ **Consultations des parties prenantes :**

Mener des consultations avec les ACS, les responsables de santé, les représentants des communautés, les ONG, les partenaires techniques et financiers, etc.

Recueillir leurs points de vue, leurs expériences, leurs attentes et leurs recommandations sur les mécanismes de motivation.

○ **Elaboration du document d'orientation** Rédiger un document d'orientation clair, concis et opérationnel, incluant :

Un cadre conceptuel sur la motivation des ACS.

Une analyse des différents types de mécanismes de motivation (financiers, non financiers, reconnaissance, formation, développement de carrière, etc.) et de leur pertinence dans le contexte sénégalais.

Des recommandations concrètes et adaptées pour la mise en œuvre des mécanismes de motivation, en tenant compte des ressources disponibles, des équilibres budgétaires et des questions d'équité.

Des propositions pour la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la motivation des ACS.

Des outils et des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de l'impact des mécanismes de motivation sur la performance du système de santé communautaire.

- Intégrer les observations du comité de suivi ;
- Finaliser le document sur la base des observations du comité de suivi ;
- Transmettre le document final à la CSSP. Le consultant/cabinet sera responsable des tâches suivantes :

7. **Présentation et validation du document** : Présenter et défendre le document d'orientation aux parties prenantes lors d'un atelier de validation.

## 8. Profil du consultant/cabinet

Le consultant/cabinet doit avoir les qualifications et les compétences suivantes :

- Avoir une expérience dans les sciences sociales, biomédicales ;
- Avoir un diplôme en économie de la santé ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Avoir une excellente connaissance du système de santé du Sénégal ;
- Avoir une expérience avérée du système de santé communautaire au Sénégal ;
- Avoir une expérience de deux (2) ans dans le secteur de la santé communautaire en zone sub-saharienne ;
- Avoir réalisé durant les cinq (5) dernières années des interventions de la société civile / organisations à base communautaire ;
- Disposer de quittus attestations de satisfaction pour les prestations fournies antérieurement ;
- Avoir une excellente maîtrise du français (écrit / oral) ;
- Avoir une expérience en tant que consultant / expert ;
- Avoir une bonne maîtrise des principes, politiques et procédures du Fonds Mondial serait un atout.

## 9. Durée de la mission

La durée de la consultance est de quarante (40) jours ouvrables à partir de la date de signature du contrat répartis dans une période de trois (3) mois au maximum.

**NB : le consultant/cabinet doit se prendre en charge pour participer à toutes les activités (ateliers, missions de terrain, document.**

## 10. Coordination de la mission

La coordination de la mission est assurée par la DGS à travers la CSSP. Tous les documents élaborés seront soumis pour validation au comité de suivi.

## 11. Sélection du Consultant/cabinet /Cabinet

La sélection du consultant/cabinet se fera sur la base de critères prédéfinis et des notes seront attribuées à chaque proposition technique et financière des Consultants/cabinets par un comité de sélection selon des critères prédéfinis tels que la pertinence de la proposition technique et financière, l'expérience du consultant/cabinet dans le domaine de la santé communautaire au Sénégal.

La sélection se fera sur la base de critères prédéfinis et des notes seront attribuées à chaque consultant/cabinet comme suit, avec un maximum de 100 points pour la proposition technique :

- Pertinence de la proposition technique et méthodologique (40 points) ;
- Expérience du consultant/cabinet dans le domaine de la santé communautaire au Sénégal (25 points) ;
- Expérience du système de santé communautaire au Sénégal (25 points) ;
- Calendrier Durée (10 Points).

Les candidatures dont les propositions techniques auront obtenu 70 points ou plus seront retenues et une évaluation de la proposition financière sera effectuée pour un maximum de 100 points.

La note finale sera calculée sur la base de la formule suivante : 70% note technique + 30% note financière.

La proposition ayant obtenu la note la plus élevée sera sélectionnée pour réaliser la Consultance sur la mise en œuvre du système de santé communautaire au Sénégal. La motivation des acteurs communautaires de santé.

Le consultant/cabinet sélectionné sera celui qui sera retenu par le comité de sélection.



## 12. Dépôt du dossier de soumission

La soumission se fera uniquement par courriel au plus tard le 16 Février 2025 à 23H59

Le dossier de soumission doit être envoyé à l'adresse suivante : [procurement@amref.org](mailto:procurement@amref.org). Le dossier doit être intitulé « Consultance mécanismes de motivation des ACS - (nom du Soumissionnaire) ».

Aucun dépôt physique ne sera pas accepté.

Le dossier de soumission doit contenir les éléments suivants : lettre de motivation, méthodologie détaillée, chronogramme détaillé) et les CV des Consultant/cabinets (à joindre en format PDF). Le CV des Consultant/cabinets doit être en français et doit mentionner les réalisées par le consultant/cabinet est un atout).

Le dossier de soumission doit être envoyé à l'adresse suivante : [procurement@amref.org](mailto:procurement@amref.org).